

Application contemporaine des techniques de gestion traditionnelle de la pêche dans le Pacifique Sud

Joeli Veitayaki
Université du Pacifique Sud
Suva (Fidji)

Une gestion avisée des zones de pêche est essentielle pour l'exploitation durable des ressources marines. C'est tout particulièrement le cas de la pêche côtière à petite échelle dans le Pacifique Sud, en raison de la taille généralement restreinte de la zone de pêche exclusive "possédée" traditionnellement par les villageois. L'intensification de l'effort de pêche, en réponse à l'accroissement de la population, et l'efficacité accrue des techniques actuelles qui permet d'augmenter considérablement les prises provoquent dans cette région un épuisement des zones de pêche dont les villages sont traditionnellement propriétaires. Comme les zones de pêche couvertes par la propriété traditionnelle sont les plus productives du Pacifique, et aussi les plus proches et les plus accessibles, ce sont les plus menacées par la surexploitation.

Bien que la pêche commerciale soit relativement récente dans la plupart des villages insulaires, elle contribue fortement à la transformation des structures socio-culturelles et de l'environnement. La pêche artisanale comporte une grande diversité d'activités qui, outre qu'elles constituent une source d'emplois, ont aussi des répercussions sur la société et sur la culture. Même si l'utilisation des techniques modernes de pêche et de commercialisation du poisson est largement acceptée et répandue, les influences traditionnelles subsistent. Il arrive ainsi souvent qu'après avoir acquis des engins de pêche coûteux, du carburant et d'autres outils, les pêcheurs soient incapables d'exiger d'être payés en rémunération de leur effort. De même, ils continuent généralement d'observer certains usages traditionnels en matière de pêche. A Fidji, la pêche commerciale pratiquée à l'échelle villageoise et familiale progresse rapidement et concerne la majorité des 20 000 petits pêcheurs recensés dans la pêche de subsistance. Les unités de production familiales se caractérisent par une nette division du travail, les hommes et les femmes travaillant soit seuls soit en collectivité pour gagner l'argent nécessaire à la famille. En 1991, le nombre d'autorisations de pêche dans les zones délimitées a été porté à 1975. Ce chiffre n'inclut en général ni les pêcheurs autochtones, qui n'ont pas besoin d'autorisation pour pêcher dans leur propre zone de pêche traditionnelle, ni les nombreuses personnes qui participent à des activités en relation avec la pêche.

Les techniques de pêche employées dans le Pacifique sont variées et reflètent les connaissances qu'ont les pêcheurs du comportement du poisson et des zones de pêche exploitées. Bien que la préservation des

ressources ne fasse pas nécessairement partie de leurs préoccupations, il se trouve qu'elle a été assurée par les mécanismes de pêche traditionnels. Les méthodes et techniques utilisées, bien que destructrices dans certains cas, contribuaient généralement à une exploitation raisonnable des ressources dans les périmètres affectés à la pêche. Des problèmes ont commencé à se poser lorsque les techniques traditionnelles ont été abandonnées au profit de méthodes nouvelles et plus efficaces et que la pêche a pris une orientation commerciale.

Les pêcheurs des villages, à moins d'avoir assisté personnellement à l'épuisement des ressources d'une zone donnée, continuent souvent de croire en la capacité d'un écosystème à se reconstituer de lui-même en dépit de l'effet déstabilisant de l'accroissement de l'effort de pêche. Il est donc difficile de les convaincre de la nécessité de se montrer prudent dans l'exploitation de leur zone de pêche et d'assurer une gestion attentive pour que les ressources se renouvellent.

La dégradation actuelle des zones de pêche qui relèvent des régimes traditionnels constitue peut-être pour les pouvoirs publics des pays océaniques l'enjeu le plus important dans le domaine de la pêche, en raison de la complexité du problème. Dans presque tous les cas, ils doivent en effet faire face à des impératifs contradictoires visant à l'optimisation de la production d'une part, et à la pérennité de l'exploitation des ressources d'autre part. Les techniques et les méthodes de pêche traditionnelle ont été modifiées et l'adoption de techniques nouvelles a changé la manière dont les ressources halieutiques sont perçues et gérées. Compte tenu de cette situation, il est inévitable que la gestion de la pêche, quelle que soit la méthode adoptée, combine des éléments des régimes traditionnels et contemporains pour être acceptée par la majorité des pêcheurs, et tienne compte des caractéristiques socio-culturelles des communautés côtières. Un programme qui s'appuierait exclusivement sur l'un ou l'autre des deux régimes serait voué à l'échec.

Gestion traditionnelle des ressources

Tout programme de gestion des ressources côtières doit être axé, en premier lieu, sur la mise en valeur et l'exploitation durables des ressources marines. Cela ne posait pas de problème autrefois car les pêcheurs, moins nombreux, avaient moins de besoins et une capacité de production limitée. En

outre, les conditions socio-culturelles étaient telles que la coutume et la tradition étaient suffisamment puissantes pour imposer l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement. Mais les conditions sont bien différentes aujourd'hui. En effet, l'exploitation durable des ressources de la pêche est compromise par différents facteurs: importance de la production et de la participation à la vie économique, capacité de pêche accrue susceptible de conduire rapidement à une surexploitation, manque d'informations sur la gestion et influence déstabilisante d'une économie monétaire. Dans ces conditions, le meilleur moyen de mettre au point un système de gestion durable de la pêche consiste à renforcer les techniques traditionnelles de gestion et à faire en sorte qu'elles soient conformes aux réglementations actuelles et à la politique des pouvoirs publics, de façon à en assurer l'efficacité.

La mer et ses ressources étaient autrefois traitées avec le plus grand respect par les pêcheurs du Pacifique. Les habitants du village de Tatana par exemple, dans la baie de Port-Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) ramassaient les tortues et les poissons morts pour les enterrer loin du rivage afin d'éviter que les eaux soient polluées ou infestées de requins (Gaigo, 1982:301). Des usages similaires se retrouvaient dans d'autres régions du Pacifique.

Mais il faut aussi rappeler que les insulaires emploient parfois des techniques destructrices comme l'empoisonnement ou le "rabattage" du poisson. La faible importance des populations et leur capacité de pêche limitée ont cependant empêché la diffusion de ces techniques qui sont restées localisées. Les écosystèmes locaux avaient ainsi la possibilité de se régénérer. Les récifs coralliens, les herbiers et les mangroves étaient généralement bien gérés car leur importance pour l'exploitation durable des ressources était bien comprise. Ainsi, les territoires attribués par le droit foncier coutumier dans les villages côtiers fidjiens comportent une parcelle de terre et la zone marine contiguë jusqu'au récif. L'isolement géographique et, par conséquent, les difficultés de transport et les possibilités limitées de commercialisation, ont beaucoup contribué à la protection de l'environnement, en limitant l'effort de pêche à la seule satisfaction des besoins locaux. En outre, il n'y avait pratiquement pas lieu de commercialiser le poisson étant donné que tous les villages comportaient des pêcheurs et que la plupart des familles pratiquaient une pêche de subsistance. Dans la majorité des villages fidjiens, la spécialisation des rôles voulait que la pêche soit normalement confiée à des maîtres-pêcheurs issus de certaines familles. Cette situation limitait l'effort de pêche et contribuait à protéger les ressources.

En raison de l'utilisation de techniques traditionnelles, la pêche dépendait du temps qu'il faisait; il était parfois impossible de sortir en mer. En outre, la navigation à voile limitait l'étendue des zones exploitées.

Les croyances totémiques et les autres tabous, comme ceux qui n'autorisent la consommation de certains produits de la mer qu'à certains clans, familles, groupes d'âge ou sexe, contribuent aussi à la préservation des ressources (Johannes 1982:240). Dans certaines régions de Papouasie-Nouvelle-Guinée par exemple, les tortues et les dugongs n'étaient consommés que dans des occasions particulières et la pêche de certaines espèces était interdite à certains moments, en particulier durant les périodes de reproduction (Johannes 1982:246). A Qoma, un village de pêcheurs situé sur la côte nord-est de Viti Levu, ainsi qu'en d'autres endroits de Fidji, les pêcheurs ne capturent et ne mangent jamais leur poisson totémique. Dans la société fidjienne traditionnelle, l'interdiction de consommer de la viande et des oeufs de tortue dans certaines régions ainsi que l'exploitation limitée des zones de reproduction du mullet constituaient des techniques de gestion appliquée sous la surveillance des chefs (Siwatibau 1984:368). A Naigani et à Nasomo, sur Vanua Balavu, la pêche particulière qui rend ces villages célèbres n'est conduite qu'avec l'approbation du maître-pêcheur (**bete**). Ces différentes restrictions constituent des exemples des mesures de gestion de la pêche appliquées dans le Pacifique.

La préservation des ressources marines est assurée à Fidji et dans d'autres régions du Pacifique essentiellement parce que le village bénéficie d'une zone de pêche exclusive qui s'étend jusqu'au tombant externe du récif ainsi que du droit de pêcher dans toutes les parties du lagon ou du récif. Autrefois, les limites des zones de pêche étaient clairement définies. Leur détermination constitue aujourd'hui une question cruciale qui requiert l'intervention des pouvoirs publics. Les pêcheurs étrangers à la zone concernée sont mal acceptés. La remise d'une dent de baleine (**tabua**) et de kava (**yaqona**: *Piper methysticum*) est employée pour solliciter l'autorisation des propriétaires de la zone de pêche (Kunatuba, 1983:48).

Le propriétaire d'une zone de pêche peut à l'occasion en interdire une partie afin d'en réserver les poissons à un usage particulier. A Fidji, certains rituels liés à la naissance, au mariage et à la mort, s'accomplissent dans une partie de la zone de pêche et imposent une interdiction périodique de la pêche par endroits. Les personnes chargées d'enterrer les morts peuvent ainsi se laver les mains et les jambes et nettoyer les objets utilisés pour la cérémonie dans n'importe

quelle partie de la zone de pêche (**qoliqoli**). Cette partie est alors déclarée interdite (**tabu**) en principe durant cent nuits, afin de fournir assez de poisson pour le don en nature qui doit être fait à la famille du mort (Ravuvu 1983).

A Qoma, les interdictions sont généralement liées à la gestion des ressources. Durant le "rabattage" du poisson par exemple, il est interdit de manger, de déféquer, d'uriner ou de faire des bruits inutiles. Les pêcheurs croient que le poisson disparaît si l'un des interdits (**tabu**) est enfreint. La remise traditionnelle de **kava** pour favoriser la pêche à la tortue (**sevusevu ni lawa**) constitue un moyen de limiter les prises et de protéger les ressources. Les insulaires croient que les ancêtres n'accordent de prises que pour atteindre le but dans lequel est organisée la pêche. Durant la remise du **kava**, l'objectif de la pêche doit être clairement précisé. Un filet ne peut servir deux objectifs à la fois. Les insulaires croient aussi qu'il faut être vertueux pour attraper des tortues. La pêche à la tortue a été ainsi limitée, certains pêcheurs ayant arrêté de la pratiquer après être rentrés bredouilles plusieurs fois.

La notion de zone de pêche sacrée est largement respectée. La pêche dans ces zones est strictement réglementée et répond souvent à un code de conduite bien établi et renforcé par les croyances liées aux catastrophes et aux accidents en mer. L'autorisation de pêcher est demandée à l'avance et doit être mise en oeuvre sans tapage. Les prises ne doivent pas dépasser les besoins de subsistance et d'utilisation rituelle.

Problèmes posés par les systèmes de gestion traditionnelle de la pêche

Les problèmes qui affectent les systèmes de gestion traditionnelle de la pêche résultent souvent des mutations liées à la commercialisation du poisson: importance de l'argent, modernisation de la vie dans les villages, pression exercée par les centres urbains et croissance démographique.

Les pêcheurs traditionnels ont maintenant les capacités de détruire les ressources, en particulier par la surexploitation. A Fidji, la délivrance des autorisations de pêcher dans les zones délimitées (après consultation des chefs locaux), le contrôle de l'effort de pêche et la mise en valeur d'autres ressources marines peuvent facilement faire l'objet d'infractions susceptibles d'entraîner un épuisement des ressources dans les périmètres de pêche régis par la tradition.

Les systèmes de gestion traditionnelle des ressources halieutiques peuvent faire obstacle à la mise en valeur de la pêche par le pays. A l'heure actuelle, les

propriétaires de zones traditionnelles de pêche décident de ce qu'ils font de leurs ressources. Les décisions concernant le nombre d'autorisations à délivrer et le type de pêche autorisé dans ces zones sont généralement prises par les personnes concernées. Dans cette situation, les pouvoirs publics doivent vérifier que ces décisions correspondent aux objectifs généraux de l'exploitation durable des ressources. Des différends apparaissent parfois entre villages voisins sur les limites de leur territoire de pêche. Pour éviter ce genre de problème, il faut procéder à des relevés topographiques coûteux et à la délimitation des périmètres. Les propriétaires de zones de pêche devraient aussi être informés que, conformément à la réglementation nationale, l'Etat est propriétaire de toutes les zones marines à partir de la limite des marées hautes. L'ignorance de cette disposition a souvent causé des problèmes à Fidji dans la mesure où beaucoup de "propriétaires" traditionnels des zones de pêche ne comprennent pas la position de l'Etat en ce qui concerne l'attribution des autorisations. Des pêcheurs étrangers à une zone déterminée mais détenteurs d'une autorisation des pouvoirs publics ont parfois été invités à s'expliquer par les propriétaires traditionnels très suspicieux de la zone de pêche en question. En outre, ces propriétaires commencent à exiger des compensations financières de plus en plus élevées pour l'utilisation de leur zone de pêche. Il est probable que les conflits liés à la délimitation des zones vont se multiplier en raison des possibilités de revenu liées à la propriété de ces zones.

La gestion des zones de pêche est compliquée par le fait qu'il s'agit de propriétés collectives. Dans la plupart des cas, la seule responsabilité des pouvoirs publics consiste à l'heure actuelle à gérer la ressource. Les propriétaires traditionnels prétendent se conformer strictement aux réglementations lorsque les fonctionnaires chargés d'en contrôler l'application se trouvent dans le voisinage. Ainsi, la pêche à la dynamite est encore pratiquée en dépit des nombreuses dispositions prises pour l'interdire. Il se vend toujours des poissons de dimension inférieure à la norme lorsque les contrevenants ne sont pas appréhendés.

Les atteintes à l'environnement dans les zones de pêche restent relativement mineures à Fidji et ne justifient pas de mesures de gestion particulières. A moins que les propriétaires traditionnels n'aient personnellement connu l'épuisement d'une zone de pêche, ils continuent de croire qu'un écosystème peut se régénérer de lui-même, en dépit des effets de l'accroissement de l'effort de pêche. Bien qu'ils soient obligés de s'éloigner toujours plus pour pêcher, les pêcheurs s'obstinent à ne pas reconnaître que les ressources sont épuisées dans les zones plus proches de leur village. La pêche illégale prend des

proportions inquiétantes dans les zones de pêche traditionnelles proches des principaux centres habités. A Fidji, on connaît des cas de plus en plus nombreux de pêcheurs de Suva agressés après avoir été surpris alors qu'ils pêchaient illégalement dans les périmètres de Kadavu, Beqa, Lomaiviti et Vanua Levu.

Les programmes de gestion doivent être adaptés aux différentes réalités socio-économiques du Pacifique et mis en oeuvre avant que les zones de pêche ne donnent des signes d'épuisement. Du fait de la plus grande mobilité des personnes et du déclin de l'autorité traditionnelle, il est impossible de s'appuyer uniquement sur les méthodes de protection traditionnelles, que les pêcheurs connaissent d'ailleurs de moins en moins. Il est important cependant de noter que les techniques traditionnelles sont sans doute les mieux adaptées à la gestion de la pêche dans les îles du Pacifique. Elles peuvent en effet s'adapter à des réalités socio-culturelles différentes et être reconnues par la majorité des personnes intéressées. Des modifications sont cependant nécessaires pour assurer leur conformité avec la réglementation et la politique nationales.

Les mécanismes traditionnels de gestion des ressources halieutiques doivent jouer un rôle important dans le Pacifique, mais il faut les adapter aux réalités culturelles, sociales et économiques locales. Les efforts considérables qui doivent être déployés pour que la gestion traditionnelle des ressources

correspondent aux impératifs actuels en la matière se justifient aisément.

Bibliographie

- Gaigo, B. 1982. Past and present fishing practices among the people of Tatana village, Port Moresby. *In*: Morauta, J. Pernetta & W. Heaney (eds). Traditional conservation in Papua New Guinea: implications for today. Monograph 16. Institute of Applied Social and Economic Research, Boroko. pp. 301-302.
- Johannes, R.E. 1982. Implications on traditional marine resource use for coastal fisheries development in Papua New Guinea. *In* L. Morauta, J. Pernetta and W. Heaney (eds). Traditional Conservation in Papua New Guinea: implications for today. Monograph 16. Institute of Applied Social and Economic Research, Boroko. pp. 239-249.
- Kunatuba, P. 1983. A report on the traditional fisheries of Fiji. Institute of Marine Resources Technical Report.
- Ravuvu, A. 1983. Vaka i Taukei: The Fijian way of life. Suva Institute of Pacific Studies, Suva.
- Siwatibau, S. 1984. Traditional environmental practices in the South Pacific - A case study of Fiji. *Ambio* 13 (5-6): 365-368.

Publications récentes

Traditional Ecological Knowledge: Concepts and Cases, by Julian T. Inglis (ed.). 1993. Published by the International Program on Traditional Ecological Knowledge (Canadian Museum of Nature) and the International Development Research Center (IDRC). Prix non indiqué. 142 pages.

Les 13 articles contenus dans ce volume ont été choisis parmi des exposés prononcés à l'occasion de différentes séances de travail consacrées aux connaissances écologiques traditionnelles, dans le cadre de la deuxième conférence annuelle de l'Association internationale pour l'étude de la propriété collective (*International Association for the Study of Common Property*) organisée à Winnipeg (Manitoba) en septembre 1991. Les articles sélectionnés correspondent à des points de vue très divers sur la nature des connaissances écologiques traditionnelles. Ils étudient les notions utilisées, fournissent des exemples et confirment à nouveau l'importance et le potentiel toujours inexploité de ces connaissances pour la gestion des ressources et de l'environnement.

Bien qu'aucun de ces articles ne concerne spécifiquement le Pacifique, ils présentent tous un intérêt pour ceux qui étudient les connaissances écologiques traditionnelles dans la région. Ils portent sur les thèmes suivants: "connaissances écologiques traditionnelles" (Fikret Berkes), "colloque international sur les connaissances indigènes et la gestion des ressources fondée sur les communautés: exposé-cadre" (R. Wavey), "la transmission des connaissances écologiques traditionnelles" (K. Ruddle), "l'intégration des connaissances et de la gestion écologiques traditionnelles aux études d'impact sur l'environnement" (R.E. Johannes), "Trouver un terrain commun: droit naturel et sagesse populaire" (N.C. Doubleday), "les connaissances traditionnelles en Afrique et leur intérêt dans la perspective